

## AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

---

M. Neill—Mercredi prochain—QUESTION—1. Quels sont les noms de tous les propriétaires de navires, ou des compagnies de navigation qui durant l'année civile 1933 ont reçu de l'Etat canadien des subventions pour des services dont le point de départ était Vancouver ou Victoria, Colombie-Britannique, soit qu'ils aient reçu une subvention pour un service particulier, ou une rémunération pour le transport des matières postales à un taux uniforme, ou à tant par article?

2. Quel est le montant versé à chaque compagnie?

3. Les dispositions de leur contrat obligent-elles propriétaires ou compagnies à se servir de charbon de la Colombie-Britannique sur leurs navires, le cas échéant, lesquels, et se sont-ils conformés à ces conditions?

M. Plunkett—Mercredi prochain—QUESTION—1. Le Traité de la chasse pélagique du phoque de 1911 entre les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne et le Canada s'est-il terminé par l'expiration du terme convenu?

2. Si tel est le cas, quelle a été la date de cette expiration?

3. A-t-on pris quelque mesure pour renouveler ce traité à des conditions plus favorables pour le Canada?

4. Quel était le nombre approximatif des phoques du troupeau de 1912?

5. Quel était le nombre approximatif des phoques du troupeau de la dernière année civile pour laquelle on a des statistiques?

6. L'an passé, les Etats-Unis ont-ils remboursé le Canada en numéraire, ou le Canada a-t-il accepté des fourrures brutes en paiement de ses réclamations de 1933?

7. Sur quels marchés ou villes du monde dispose-t-on des fourrures ou les vend-on?

8. Le Canada a-t-il le choix d'accepter des fourrures vertes ou un remboursement en numéraire?

9. Durant les années civiles 1931-32, 1932-33 et 1933-34, quels paiements en espèces le Canada a-t-il reçus?

10. De 1911 à l'année civile 1933 comprise, quelle est la somme totale que le Canada a reçue en vertu des dispositions du Traité de la chasse pélagique du phoque?

11. Quel a été le coût de l'enquête judiciaire instituée par monsieur le juge Audette pour régler les réclamations des personnes engagées dans la chasse du phoque?

12. En vertu de l'arrêt du juge Audette, quelle a été la somme totale versée à ces réclamants?

Le *premier ministre*—Mercredi prochain—Qu'un Comité spécial composé de sept membres de la Chambre à être nommés plus tard, soit institué pour s'enquérir de l'exécution et du fonctionnement de la Loi du service civil telle que modifiée, avec des instructions de s'informer au sujet de la révocation ou de la modification de toute disposition de ladite Loi, du remplacement de certains articles ou de l'addition de nouveaux, selon que le Comité pourra le juger opportun, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, écrits et documents, d'interroger des témoins et de faire rapport à la Chambre de temps à autre.